

Round Chausey 2013

31 Aout/1^{er} Septembre – CV Jullouville

INSTRUCTIONS GENERALES DE COURSE



Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription :

Leur licence FFVoile valide, portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

L'autorisation de port de publicité si nécessaire.

Le Certificat de Conformité et les Feuilles de mesures et de calculs de leur voilier.

Les coureurs étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros et présenter l'original de l'attestation d'assurance.

Le Certificat de Conformité et les Feuilles de mesures et de calculs de leur voilier.

La nationalité est définie par la présentation du passeport ou de la carte d'identité.

1. REGLES :

1.1. L'épreuve est régie par :

Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013 – 2017 (RCV)*,

Les Règles d'Équipement pour les Voiliers 2013 – 2017 (REV),

Les Règles de jauge des classes Formule 18 sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les Instructions Générales de Course,

Le présent Avis de Course,

Les Instructions Générales de Course (IGC),

Les Instructions Particulières d'Étapes (IPE),

En cas de litige, chaque document énuméré ci-dessus prévaut sur le précédent.

La langue officielle de l'épreuve est le français.

1.2. En application de la réglementation 20 de l'ISAF de Publicité (code de publicité) telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile : chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques dans les 25% avant les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques est de la responsabilité de l'équipage.

2. AVIS AU CONCURRENTS :

2.1 Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel à l'entrée du CVJ

2.2 Briefing des concurrents : un briefing se déroulera au plus tard une heure avant le premier signal d'avertissement du jour. Un membre de chaque équipage a l'obligation d'assister à ce briefing.

3. MODIFICATIONS AUX IC :

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard une heure avant le premier départ prévu.

4. PROGRAMME DES COURSES :

- 30 Aout : 15H00 à 19H00 : confirmation des inscriptions
- 31 Aout : 08H00 à 10H 00 : confirmation des inscriptions.
- 31 Aout : 10H00 : Briefing des équipages.
- 31 Aout : 11 H 30 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course.
- 1^{er} Septembre : 11H00 : signal d'avertissement,
- 1^{er} Septembre : A partir de 16H30, lecture du palmarès.

Ce programme en fonction des conditions météorologiques est susceptible d'être modifié par L'organisateur.

6. PARCOURS

6.1 Les parcours seront décrits par les IPE qui préciseront la longueur approximative du parcours ainsi que l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées et le coté requis de chaque marque.

6.2 Bouée de dégagement :

L'envoi du pavillon D sur le bateau comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du Pavillon D signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon Vert hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à tribord.

6.3 Porte :

Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.

6.4 Modification de parcours :

Le parcours est susceptible d'être modifié lors du passage d'une porte.

Si le bateau constituant la porte aborde les pavillons S sur F : après le passage de la porte, les concurrents doivent rejoindre directement la ligne d'arrivée prévue pour cette étape.

Si le bateau constituant la porte aborde les pavillons S sur Bleu : Le passage de cette porte constitue l'arrivée de l'étape.

6.5 Arrêt de la course : Les concurrents seront avertis de l'arrêt de la course par l'envoi sur les bateaux du comité des pavillons S sur H qui signifie : « la course est définitivement arrêtée et les concurrents doivent rentrer à terre »

7. MARQUES :

Il n'y aura pas d'opération de jauge de matériel sur place pendant la confirmation des inscriptions.

Tout équipement non jaugé ne pourra être utilisé pendant l'épreuve, ceci ne pourra pas constituer un motif légitime de désistement.

8. HEURE DE MISE A DISPOSITION :

Le premier briefing coureur est prévu au CVJ le 31 aout à 10H00.

L'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée le 31 aout à 11H30.

9. PROGRAMMES

9.1 Sportif :

- 30 Aout : 15H00 à 19H00 : confirmation des inscriptions
- 31 Aout : 08H00 à 10H 00 : confirmation des inscriptions.
- 31 Aout : 10H00 : Briefing des équipages.
- 31 Aout : 11 H 30 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course.
- 1^{er} Septembre : 11H00 : signal d'avertissement,
- 1^{er} Septembre : A partir de 16H30, lecture du palmarès.

Ce programme en fonction des conditions météorologiques est susceptible d'être modifié par L'organisateur.

9.2 Festif :

- 31 Aout : Un barbecue est organisée au CVJ à partir de 19h00

10. CLASSEMENT :

10.1 Un classement sera établi pour chacune des classes admises à participer.

10.2 Les classements seront établis par addition des temps réels réalisés, à chaque course courue et validée, augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables.

10.3 Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.

11. PARCOURS :

La zone de course s'étend de la Pointe de Carolles jusqu'à la balise du Ronquet

- 31 Aout : Jullouville-Tour de Chausey- Jullouville
- 1^{er} Septembre : Jullouville-Le Ronquet-Jullouville

2 étapes sont prévues au programme, le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations non équitables pour tous, modifier le programme initial.

Il est de la responsabilité des équipages de se procurer les documents officiels relatifs à la zone de course .

12. PENALITES APPLICABLES :

12.1 Pénalités de remplacement suite à une infraction à une règle du Chapitre 2 :

12.1.1 La pénalité de rotation de 2 tours est remplacée par une rotation de 1 tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la RCV 44.2.

12.1.2 Un bateau qui a effectué une pénalité selon la RCV 44.1 doit compléter un formulaire de

Reconnaissance d'infraction au secrétariat du comité de course dans le délai de dépôt des Réclamations.

12.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :
Les pénalités indiquées en pourcentage sont appliquées par le comité de réclamation, et calculées selon les modalités de la RCV 44.3 (c).

12.3 DNC, DNS, RAF, DNF :

- DNC : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%,
- DNS : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%,
- RAF : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%,
- DNF : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%.

(Modification de la règle A4.2).

DSQ :

- DSQ : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 30%.

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la règle 28 des RCV recevra le nombre de points correspondant à DSQ, attribués par le comité de course (modification des règles A4 et A5).

12.4 Infraction aux RCV : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 :

- OCS : temps de course réalisé par le voilier + 30 mn (ceci modifie 29.1, 30.1 et A4),
- ZFP : temps de course réalisé par le voilier + 40 mn (ceci modifie 30.2),
- BFD : temps de course réalisé par le voilier + 60 mn (ceci modifie 30.3).

12.5 Défaut d'émargement :

Chaque défaut d'émargement sera sanctionné d'une pénalité de 15 mn.

12.6 Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article du présent Avis de Course ou des Instructions de Course, de 10% du temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours à DSQ.

12.7 Le comité de réclamation se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.

12.8 La pénalité effective affectée à un voilier est limitée par l'obtention d'un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.

13. EQUIPEMENT DE SECURITE :

13.1. Equipement de sécurité minimum obligatoire à bord :

- 1 pagaie d'au moins 1 mètre,
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 5 mm de \varnothing ,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de \varnothing ,
- 2 brassières homologuées "CEE" ou approuvées Marine Marchande,
- Les longueurs et diamètres exigés par cette règle sont des dimensions minimum.

13.2. Equipements supplémentaires obligatoires :

- 1 VHF en état de fonctionnement,
- 1 compas de relèvement,
- 1 miroir de signalisation,
- 2 fusées parachutes rouges,
- 2 flashes individuels étanches.

13.3. Autres équipements autorisés :

- Le GPS portable,
- Le compas électronique.

14. MESURES DE SECURITE :

14.1. Surveillance des équipages entre eux :

Rappel : Chapitre 1 - Règles Fondamentales des RCV

" 1 SECURITE

1.1 Aider ceux qui sont en danger

Un voilier ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger. "

En application de cette règle, il est demandé aux équipages d'assurer constamment la surveillance des autres concurrents, et en cas de problème, d'en informer immédiatement le comité de course par VHF, ainsi que de porter assistance aux personnes ou aux voiliers concernés.

14.2. Réduction ou Annulation d'une course après le départ :

En cas de réduction ou d'annulation d'une course après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée.

Les concurrents devront :

- mettre leur VHF en veille sur le canal de la course pour écouter les instructions du comité de course,
- assurer une assistance mutuelle.

Une infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) l'exclusion de l'épreuve.

14.3. Demande d'abandon à un équipage :

Le comité de course se réserve la possibilité de demander à un(des) concurrent(s) retardataire(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque.

Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette obligation devra(ont) mettre leur VHF en veille sur le canal de la course pour écouter les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du comité de course.

Lorsque cette obligation s'applique le bateau comité de course arbore un pavillon "V".

Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette obligation sera(ont) classé(s) DNF.

La première infraction à cette règle entraînera pour la course concernée, sans instruction, la disqualification du(es) concurrent(s) concerné(s), une deuxième infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) l'exclusion de l'épreuve.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui même pendant la période de la compétition intitulée "Round Chausey 2013", à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

16. TITRES DECERNES :

Le titre de « Champion du Monde de la baie de Jullouville » sera attribué au vainqueur de la classe Formule 18.

17. INFORMATIONS TECHNIQUES ET SELECTION :

17.1 Informations techniques et sélection :

Cercle de Voile de Jullouville

La Cale à bateaux

2 av. de la Tanguière

50610 JULLOUVILLE

02 33 90 93 00

Internet : www.cvjullouville.com

maxime.lesguillier@gmail.com